

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD SMALL CAPS EURO SRI

SICAV

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0000174310 - I

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Actions de pays de la zone euro

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Emix Smaller Euro. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Politique d'investissement : La réalisation de cet objectif de gestion passe par un investissement dans des petites et moyennes entreprises de la Zone Euro qui réalisent la meilleure performance économique sur une longue période en privilégiant celles dont l'évaluation boursière sous-estime cette performance. La stratégie mise en œuvre dans la Sicav repose donc sur :

- Une approche best-in-universe qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité ;
- L'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique ;
- La validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
- La sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- La construction d'un portefeuille à l'intérieur de la zone euro, sans autres contraintes géographiques ni sectorielles.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

La Sicav est gérée conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

L'analyse ESG repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) de chaque entreprise et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note est fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants s'assurent que la note ESG de la Sicav soit supérieure à la moyenne des 80% meilleures notes de son univers d'investissement ISR (sociétés cotées de la zone euro dont la capitalisation est comprise entre 100 m€ et 2 mds€ couvertes par notre prestataire externe). Si cette règle n'était plus respectée, alors les gérants disposeraient d'un délai de 6 mois pour que la Sicav soit mise à nouveau en conformité.

Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées dans le

cadre de la gestion ISR sont réalisées avec l'appui d'un prestataire externe indépendant.

Le degré minimum d'exposition aux marchés actions de la zone euro est de 75 % de l'actif net de la Sicav.

Le portefeuille de la Sicav est composé d'actions de petites entreprises de la zone euro correspondant en général aux petites et moyennes capitalisations.

La Sicav peut investir en instruments monétaires.

La Sicav peut également être investie en valeurs non cotées après leur radiation (à hauteur de 5% maximum de l'actif net).

La Sicav peut investir dans des OPCVM ou des FIA de droit français dans la limite de 10% maximum de son actif net.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

La Sicav peut utiliser des futures sur actions et indices actions et des options sur actions et indices actions, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer (sans surexposition) le portefeuille au risque action. La Sicav pourra détenir les éventuels warrants, bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille. La Sicav n'a pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

Dans le cadre du Label Relance, deux règles d'investissement viennent compléter la politique sus-citée :

- Au minimum 30% de l'actif de la Sicav est investi dans des instruments de fonds propres émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France.

- Au minimum 10% de l'actif de la Sicav est investi dans des instruments de fonds propres émis par des TPE, PME ou ETI françaises, cotées ou non cotées.

Les analystes-gérants s'engagent également à exclure du portefeuille de la Sicav les sociétés exerçant des activités liées au charbon.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

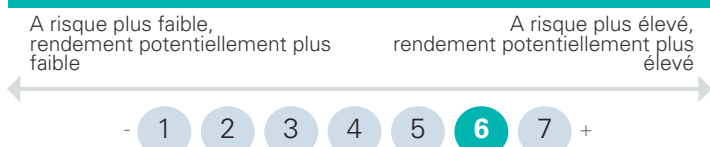
Cet OPC est éligible au PEA.

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition au marché actions explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.
- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	2,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	1,94%*
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

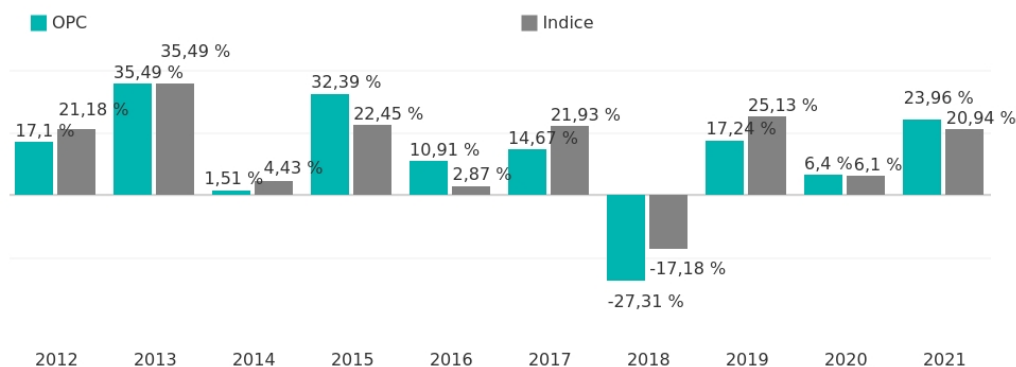
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/09/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 05/08/2003

Devise : EUR

Indicateur de référence :

Emix Smaller Euro
L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **24/10/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.